

# Règlement européen : Maître Gast sort son guide

**70 pages plutôt claires sur un Règlement qui ne l'est pas toujours. Une manière habile aussi, pour le cabinet Gast, de se faire connaître.**

Après la parution, en septembre 2000, dans le "Joly Communautaire" d'une importante contribution de maître Hubert Bensoussan sur la franchise, vue à la lumière du nouveau "Règlement européen d'exemption des accords verticaux", signalons la parution récente aux Editions Gast, d'un bref "guide pratique" de ce même règlement, signé Olivier Gast et Olga Renaud (cabinet Gast).

Après avoir dessiné le champ d'application du règlement et rappelé notamment le sens des différents seuils critiques (10 et 30 % de parts de marché), les auteurs expliquent,

selon les divers textes européens de référence, comment se définit un "marché pertinent" et comment doivent se calculer les fameuses parts de marchés.

Le texte liste ensuite les "clauses interdites". Un développement intéressant est consacré à l'exclusivité territoriale et à l'utilisation d'Internet, précisant ce qui doit être autorisé et ce qui peut être interdit aux franchisés par un franchiseur. Un chapitre très pratique est dédié à la procédure d'exemption proprement dite. Avant que, dans une deuxième partie, les auteurs ne pointent les zones d'incertitude laissées par le texte (y compris par les "lignes

directrices").

Très clair, notamment sur l'approvisionnement exclusif et la non-concurrence, quoique avare de conseils, ce document de 70 pages – annexes comprises – intéressera juristes, franchiseurs et les candidats franchisés les plus curieux des questions juridiques. (230 F).

